



## COMITE DE BAIE DES ILES D'OR

Mél : [contact@contratdebaie-tpm.org](mailto:contact@contratdebaie-tpm.org)

### **REUNION DU COMITE DE BAIE DES ILES D'OR N°7**

Vendredi 6 avril 2018 à 9h30, Espace nautique (Port de Hyères)

REUNION ORGANISEE PAR	Métropole Toulon Provence Méditerranée - Direction de l'Environnement et du Développement Durable (Cellule d'animation des Contrats de baie)
TYPE DE REUNION	Réunion du Comité de baie des Iles d'or n°7
REDACTEUR COMPTE RENDU	Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée
PARTICIPANTS	Cf. annexe
DIAPORAMA	Téléchargeable sur le site internet du Contrat de baie des Iles d'or : <a href="http://ilesdor.contratdebaie.org/">http://ilesdor.contratdebaie.org/</a> (rubrique Télécharger / Compte-rendu)

#### L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Présentation par enjeu du bilan des deux premières années du Contrat de baie (2016-2017) et perspectives 2018
2. Intervention du Président du Conseil Scientifique
3. Préparation de la phase 2 du Contrat de baie (2019-2021)
  - a. Bilan de la réunion du Comité Technique et Financier du 15 février 2018
  - b. Les perspectives du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC
4. Articulation avec les autres démarches du territoire : état d'avancement et point d'actualités

- ☞ La programmation de la phase 2 du Contrat de baie devra d'une part identifier les travaux issus des études préalables réalisées en phase 1 et d'autre part, comporter un volet beaucoup plus développé sur les enjeux marins (mouillages, restauration écologique...).
- ☞ Une nouvelle réunion du Comité technique et financier sera organisée d'ici la fin du premier semestre 2018 pour travailler, de manière participative sur ces enjeux et les typologies d'actions qui pourraient en découler.

**M. HILY** (Fédération varoise des activités nautiques) signale qu'il a proposé, lors du dernier Comité de pilotage de l'Opération Grand Site, de travailler sur l'organisation de la collecte des eaux noires et des eaux grises à bord des bateaux aux mouillages (libres et organisés) sur le territoire de l'Aire Maritime Adjacente du Parc national de Port-Cros. Ce bateau sera également équipé de filets permettant le ramassage des macro-déchets de surface et d'une couverture anti-pollution pour faire face à un éventuel incident de faible ampleur. Il ajoute que la Fédération proposera d'ici l'automne 2018 un projet de bateau pour la rade de Toulon.

**Mme CUESTA** indique qu'un prolongement de la certification de gestion environnementale Port propre est en cours, il s'agira de la certification « Port propre actif en biodiversité ». Plusieurs actions pourront ainsi être développées sur les ports pour maintenir ou favoriser la biodiversité dans ces milieux confinés, notamment par l'installation de biohuts. Elle ajoute que le port de Porquerolles va bientôt être équipé de ce dispositif.

**Mme LASNIER** ajoute que sur le volet marin, la déclinaison territoriale du Plan d'Actions pour le Milieu marin (PAMM) est en cours et le calendrier du Contrat de baie est en adéquation totale avec celui du PAMM. Elle ajoute que trois stratégies sont en cours de rédaction à l'échelle de la façade méditerranéenne, l'une portant sur les mouillages, la seconde sur la plongée sous-marine et la troisième sur la restauration écologique. La programmation de la phase 2 du Contrat de baie devra donc tenir compte de ces documents cadre.

**Mme LASNIER** présente ensuite les perspectives du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau RMC qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de six ans (2019-2024). Elle précise que les éléments présentés sont donnés à titre